

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt de 10 000 000 € auprès de ARKEA pour financer les opérations d'investissement du budget principal

Réf. : 7.3.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.1.3) portant délégation du Conseil à la Présidente pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ou aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c. du même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu l'arrêté n°2024-37 du 11 juillet 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'un emprunt dans le cadre de l'exécution du budget principal,

Décide

Article 1 : De contracter auprès de ARKEA un prêt « Impulse » dont les caractéristiques sont les suivantes :

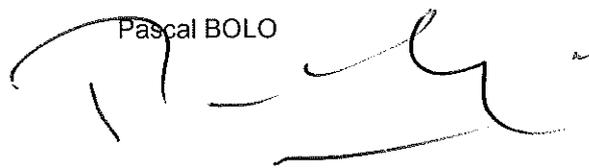
- Objet du prêt : Financement des infrastructures cyclables et modes alternatifs et Construction d'un grand musée Jules Verne
- Montant : 10 000 000 € (dix millions d'euros)
- Durée du prêt : 20 ans
- Déblocage des fonds : 30/09/2024 au plus tard
- Mode d'amortissement : linéaire
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt : taux fixe de 3,50 % l'an
- Base de calcul : 30/360
- Commission d'engagement : 0,05 % du montant du prêt

Article 2 : De charger Monsieur le Directeur Général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **15 JUIL. 2024**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Pascal BOLO



mis en ligne le :

17 JUIL. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240715-2024_671DEC-AU
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024